

Débats du Sénat

COMPTE RENDU OFFICIEL

Le mercredi 26 janvier 1949

Le Parlement du Canada ayant été, par proclamation du Gouverneur général, convoqué aujourd'hui pour l'expédition des affaires, la séance est ouverte à 11 heures et demie du matin, son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général, l'informant que son Excellence arrivera à l'entrée principale de l'édifice du Parlement à trois heures de l'après-midi et qu'il se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la cinquième session de la vingtième législature du Dominion, lorsqu'on lui fera savoir que tout est prêt.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX SÉNATEURS

Les sénateurs suivants, nouvellement nommés, sont présentés tour à tour et prennent leurs sièges:

L'honorable Thomas Farquhar, de Little-Current, Ontario, présenté par l'honorable Wishart McL. Robertson et l'honorable Joseph-R. Hurtubise.

L'honorable Joseph-Willie Comeau, présenté par l'honorable Wishart McL. Robertson et l'honorable John A. McDonald.

L'honorable George Henry Ross, présenté par l'honorable Wishart McL. Robertson et l'honorable W. A. Buchanan.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

La séance est reprise à deux heures et demie de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

DISCOURS DU TRÔNE

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Dans le domaine international, le premier objectif du Gouvernement est d'assurer la paix et la sécurité. A cette fin, le Canada maintient son adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies. Notre politique extérieure tient compte des réalités et des dangers de la situation existante; or le péril communiste est l'un de ces dangers. Tant que l'Organisation des Nations Unies n'offrira pas une garantie suffisante de paix et de sécurité, les nations pacifiques devront également rechercher

cette sécurité dans l'union de leurs forces. Les pays de l'Atlantique-Nord, dont le Canada, négocient en ce moment un pacte de sécurité. Une fois le traité conclu, il sera soumis à votre approbation. Ce traité de l'Atlantique-Nord complètera le traité de garantie mutuelle que les États de l'Europe occidentale ont signé à Bruxelles l'an dernier. La Charte des Nations Unies prévoit les ententes régionales de ce genre.

En dépit de l'incertitude de la situation et de l'activité perturbatrice du communisme international, les États de l'Europe occidentale avancent dans la voie du relèvement. L'aide qu'ils reçoivent de l'Amérique du Nord contribue puissamment au rétablissement de leur activité économique et leur permet de mieux résister à l'agression, tant intérieure qu'extérieure.

Au pays, nous avons joui de bonnes récoltes. L'expansion industrielle se produit à un rythme sans précédent. Nous avons eu peu de différends entre patrons et ouvriers entraînant des interruptions du travail. La tendance à l'inflation est moins prononcée; l'emploi de la main-d'œuvre atteint des niveaux inconnus jusqu'ici. L'économie libre de notre pays, qui se révèle capable d'assurer à tous un niveau élevé d'existence, de justice sociale et de liberté individuelle, offre un contraste saisissant avec le régime des pays communistes. De l'avis de mes Ministres, la marche constante vers la réalisation de la justice sociale pour tous est une sauvegarde efficace contre l'influence des doctrines subversives.

La population de Terre-Neuve a, par un vote majoritaire donné à l'occasion d'un referendum, exprimé le désir d'entrer dans la Confédération. Les conditions exactes de l'union ont fait, par la suite, l'objet de négociations avec les représentants autorisés de Terre-Neuve. Vous serez invités à sanctionner sans délai l'accord qui a été signé le 11 décembre et à prendre des dispositions pour l'accession de Terre-Neuve à la qualité de province du Canada le 31 mars. Je suis persuadé que cette union sera à l'avantage mutuel de Terre-Neuve et du Canada.

Vous serez saisis de modifications à la loi de la Cour suprême qui ont pour objet de faire de la Cour suprême du Canada le tribunal de dernière instance pour le Canada.

Vous serez invités à sanctionner, subordonné-ment à l'approbation des autorités des États-Unis, l'accord conclu en 1941 pour favoriser la navigation et la production d'énergie dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

Vous serez invités à prendre les dispositions législatives nécessaires pour donner suite aux accords touchant la vente de produits agricoles au Royaume-Uni.

Afin d'aider à la restauration du commerce mondial, si nécessaire à la sécurité générale et à notre propre prospérité, le Canada a participé à l'élaboration de la Charte de l'Organisation internationale du commerce, et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui seront soumis à votre approbation. D'ici quelques mois, le Canada entamera encore des pourparlers avec